



RÈGLEMENTS DU CONOURS

« Bien dans sa peau »

1. CONOURS ET DURÉE DU CONOURS

Le concours « Bien dans sa peau » (le «concours») commence le 31 octobre 2016 et se termine le 4 novembre 2016 (la «durée du concours»).

2. ADMISSIBILITÉ

Le concours s'adresse aux résidents du Québec qui ont atteint l'âge de dix-huit (18) ans, mais à l'exclusion des employés, des administrateurs et des dirigeants de WKND 91,9, de Leclerc Communication, de toute société affiliée (telle que décrite dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) à la station de radio WKND ou à Leclerc Communication, (les «sociétés affiliées»), les employés, les administrateurs et les dirigeants d'Uniprix (les «commanditaires»), les employés, les administrateurs et les dirigeants de leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives, ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés.

3. COMMENT PARTICIPER

Entre le lundi 31 octobre 2016 et le vendredi 4 novembre 2016, visitez wknd.fm pour compléter le bulletin de participation et pour répondre à la question concours : "Quelle est la technologie utilisée pour les traitements DH à emporter"

Date limite de participation au concours : 4 novembre 2016, midi.

4. COMMENT DEVENIR GAGNANT

Du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, midi, les auditeurs seront invités à s'inscrire en complétant le bulletin de participation au wknd.fm et à répondre à la question concours sur le formulaire de participation. Limite d'une participation par personne. Les noms gagnants seront pigés au hasard parmi toutes les inscriptions reçues et seront annoncés sur les ondes de WKND dans l'émission *Le retour de Dany* entre 15h00 et 18h00 : 3 gagnants le lundi 31 octobre, 3 gagnants le mardi 1^{er} novembre, 3 gagnants le mercredi 2 novembre, 3 gagnants le jeudi 3 novembre 2016 et 3 gagnants le vendredi 4 novembre 2016. Un total de 15 gagnants.

5. LE PRIX

Un traitement anti-âge signé Danièle Henkel d'une durée de 60 minutes disponible chez Uniprix. Le prix sera offert sous forme de 2 forfaits de 30 minutes par gagnant.

Une valeur approximative par gagnant : 240\$ pour un traitement de 60 minutes.

Valeur totale approximative pour 15 gagnants : 3 600\$

RESTRICTIONS :

Le traitement Danièle Henkel pour emporterMC est soumis à des contre-indications strictes et locales :

Contre-indications strictes :

Hypertension non traitée, infection et/ou inflammation, cancer, VIH, hépatite, vitiligo, problèmes thyroïdiens non traités, traitements anticoagulants, acné inflammatoire et infectieux, herpès buccal actif.

Contre-indications locales :

Rosacée, zones opérées en chirurgie (moins de 6 mois), cicatrice récente, hypertrophique ou chéloïde, angiome, grande beauté en relief, lipome, perçage, injection de comblement ou botox (moins de 30 jours)

Toute personne ayant un des symptômes ci-dessus ne pourra pas bénéficier du traitement.

Un formulaire de consentement sera à signer au début du traitement et un formulaire d'exonération sera à signer à la station lorsque le gagnant récupérera son prix. Une pièce d'identité sera demandée au gagnant lors de la remise du prix et avant son traitement.

Le choix de la succursale devra être fait par le gagnant lors de la remise du prix et il ne sera pas possible de changer de succursale pendant la durée d'utilisation du prix.

Le prix sera utilisable chez Uniprix, uniquement parmi **les succursales participantes pendant toute la durée du traitement.**

Le prix n'est ni monnayable, ni transférable, ni échangeable. Le prix est offert tel quel et aucun changement n'est permis. Ni WKND 91,9, ni Leclerc Communication,, ni Uniprix n'est responsable du résultat du traitement et ne peut garantir son efficacité. Le prix ne peut être vendu et aucune substitution n'est accordée.

6. DATE LIMITE POUR RÉCLAMER LE GRAND PRIX

Les gagnants devront réclamer leur prix avant 17h00 le 3 décembre 2016 (la « date limite ») à la station de radio WKND située au 815 boulevard Lebourgneuf, suite 505, Québec, G2J 0C1 entre 8h30 et 17h30. Les gagnants devront signer un formulaire d'exonération de responsabilité lorsqu'ils se présenteront à la station de radio pour réclamer leur prix. Si les gagnants ne réclament pas leur prix ou n'informe pas la station de radio WKND de leur incapacité à réclamer leur prix avant la date limite, leur participation sera annulée.

Les gagnants devront remplir un formulaire de consentement Traitement Endermolift à l'une des succursales Uniprix où le traitement est disponible. Ils pourront ensuite débiter le traitement s'ils respectent les contre-indications soumises ci-haut.

7. RESTRICTIONS RELATIVES AU NOMBRE DE PARTICIPATIONS PERMISES

Pour être valides, les participations doivent être reçues au plus tard le 3 novembre à midi, heure avancée de l'Est. Limite d'une participation par personne. Toute personne qui participe ou tente de participer plus de deux fois par jour ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification. Toutes les participations deviennent la propriété de Leclerc Communication, et ne seront pas retournées aux participants.

Les participations sont sujettes à vérification, et elles seront déclarées nulles si elles sont altérées ou modifiées de quelque façon que ce soit.

8. AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE

Ni la station de radio WKND, ni Leclerc Communication, ni Uniprix ne font de déclarations ou n'offrent quelque garantie que ce soit, explicite ou implicite, en ce qui a trait à la qualité ou à la valeur des prix. Les gagnants des prix savent et reconnaissent qu'ils ne peuvent tenter d'obtenir un remboursement ou une juste réparation de la station de radio WKND, de Leclerc Communication,, d'Uniprix ainsi qu'intenter tout recours juridique contre ces dernières, dans l'éventualité où le grand prix ne répond pas aux attentes ou n'est pas à l'entière satisfaction du gagnant. Ni la station de radio WKND, ni Cogeco Media, ni Uniprix ne sont responsables des effets secondaires ou complications qui pourraient se développer dans le futur.

9. DÉCLARATION ET RENONCIATION DU GAGNANT DU PRIX

Avant de recevoir le grand prix, le gagnant doit :

- a. répondre correctement, sans aide et dans une période de temps limitée, à une question d'arithmétique; et
- b. signer un formulaire standard qui confirme qu'en participant au concours:
 - il a lu, compris et accepté les règlements du concours;
 - il sait qu'en acceptant le premier prix, il s'expose à des risques ou à des dangers d'origine naturelle et humaine, qui peuvent survenir à la suite d'erreurs humaines ou de négligence prévisibles ou imprévisibles, et que, par conséquent, il peut être exposé à des événements ayant des conséquences telles que: dommages matériels, blessures graves, maladies ou même décès;
 - que, néanmoins, il accepte de plein gré d'assumer tout risque de blessure, de maladie ou de décès lié à sa participation au concours et à l'utilisation du grand prix; et
 - qu'il dégage la station de radio WKND, Leclerc Communication, Uniprix, les sociétés affiliées, les commanditaires, ainsi que tous leurs administrateurs, dirigeants, employés et agents, tout comme leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives (collectivement, les «renonciataires») de toute forme de responsabilité liée à la participation au concours et à l'acceptation du grand prix, ce qui comprend, sans s'y limiter, toute responsabilité financière, légale ou morale ou toute perte ou blessure, y compris le décès, des dommages ou la perte de propriété causés par ou découlant de la participation au concours ou de l'acceptation du premier prix, que ces pertes ou dommages aient été subis par le gagnant du premier prix, par ses héritiers, administrateurs, représentants ou exécuteurs, même si de telles pertes ou blessures ont pu être causées, en tout ou en partie, par tout acte, toute omission, toute négligence ou négligence grave de la part de l'un ou de l'ensemble des renonciataires.

10. ACCEPTATION DU PRIX TEL QUE REMIS

La décision des juges du concours est finale, et le prix doit être accepté tel que remis. Aucune partie du prix n'est transférable. Le prix ne peut être échangé contre des espèces, et aucune substitution n'est offerte pour aucune partie du prix. Si le gagnant du prix est dans l'incapacité de réclamer son prix tel que remis, sa participation sera annulée.

11. REMPLACEMENT DU PRIX OU MODIFICATION AU CONCOURS

La station de radio WKND, Leclerc Communication, les commanditaires et leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives se réservent le droit de remplacer le grand prix ou tout élément de celui-ci par un prix d'environ la même valeur. Ils se réservent également le droit de modifier les règlements du concours, de le suspendre ou d'y mettre fin en tout temps, sans avis préalable.

12. PROPRIÉTÉ DES PARTICIPATIONS

Toutes les participations au concours deviennent la propriété de la station de radio WKND, de Leclerc Communication, des commanditaires ainsi que de leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives. Les renonciataires n'assument aucune responsabilité en cas de participations perdues, volées, détruites ou illisibles, en raison de toute défaillance technique attribuable au réseau téléphonique, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès, aux logiciels, à une mauvaise réception, à des problèmes techniques ou à toute défaillance du courrier électronique ainsi que pour toute autre raison, peu importe la cause.

13. CONSENTEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE LA REPRÉSENTATION DE LA PERSONNE

En participant au concours, chaque participant inscrit, y compris le gagnant du grand prix, consent à l'utilisation de son nom, du nom de sa ville de résidence, de sa photographie, de sa voix, de son image ainsi que de tout aspect de sa personne à des fins publicitaires et de programmation, commerciales ou autres, dans tous les médias utilisés par la station de radio WKND, Leclerc Communication, les commanditaires, les promoteurs ainsi que leurs agences publicitaires ou promotionnelles respectives, et cela, sans aucune forme de paiement ou d'indemnisation. De plus, le gagnant du grand prix consent à ce que sa réaction verbale puisse être utilisée en ondes à des fins promotionnelles. **Les participants savent et reconnaissent qu'en participant au concours, ils permettent à la station de radio WKND de communiquer avec eux en ondes, sans les aviser au préalable.**

14. CONSENTEMENT RELATIF À LA COLLECTE ET À L'UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En participant au concours et en fournissant de plein gré des renseignements personnels comprenant, sans s'y limiter, le nom, l'adresse, la ville de résidence, l'adresse de courrier électronique, les numéros de téléphone à domicile et au travail (les «renseignements sur l'inscrit»), chaque participant au concours donne la permission à la station de radio WKND, à Leclerc Communication, et aux commanditaires de collecter et d'utiliser les renseignements sur l'inscrit aux seules fins d'administration du concours et de sélection du gagnant du grand prix. Aucune communication ne sera établie entre la station de radio WKND, Leclerc Communication, et les inscrits en dehors du concours. Dans le cas du gagnant du grand prix, on communiquera avec celui-ci seulement à la suite de sa participation au concours et de sa sélection en tant que gagnant.

15. RESPECT DES MODALITÉS ET DU FONCTIONNEMENT DU CONCOURS

Tous les participants au concours acceptent de respecter les modalités de participation et le fonctionnement du concours tels que décrits dans les présents règlements. La station de radio WKND, Leclerc Communication, ou les commanditaires peuvent disqualifier tout participant au concours actuel ou interdire la participation à des concours futurs à toute personne qui, selon la station de radio WKND, Leclerc Communication, ou les commanditaires, altère le processus de participation ou le fonctionnement du concours, agit de manière perturbatrice ou antisportive, ou agit dans l'intention d'importuner, de malmenager, de menacer ou de harceler toute personne associée à la station de radio WKND, à Leclerc Communication, ou les commanditaires. Toute tentative délibérée de causer des dommages ou de nuire au fonctionnement légitime d'un concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Dans l'éventualité où un participant au concours ou toute autre personne se livrerait à une telle tentative, la station de radio WKND, Leclerc Communication, et les commanditaires pourraient réclamer de cette personne des dommages-intérêts ou une autre forme de compensation, et cela, jusqu'aux limites permises par la loi.

16. OÙ TROUVER LES RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Les règlements du concours sont disponibles en ligne, sur le site de la station de radio WKND : wknd.fm, section concours.

17. CONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Tous les participants acceptent de se conformer aux règlements du concours, qui sont sujets à modification à la seule discrétion de la station de radio WKND, de Leclerc Communication, et des commanditaires (Uniprix).

18. CONFORMITÉ AUX LOIS EN VIGUEUR

Le concours est nul dans toute juridiction où il est interdit par la loi, et il est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux en vigueur au Canada.

19. RACJ

Tout litige ayant trait à la tenue du concours et à l'attribution d'un prix dans le cadre de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec aux fins de règlement, dans le seul but d'aider les parties à conclure une entente. Toutes les taxes sur les prix ont été payées conformément aux règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

Liste des Uniprix participants des produits Daniele Henkel à emporter

NOM	ADRESSE	VILLE	C.P.	TÉLÉPHONE
Parent Serge	795, boul. d'Iberville	Saint-Jean-sur-Richelieu	J2X 4S7	450 347-2000
Dontigny Marc	701, boul. Thibeau	Trois-Rivières	G8T 7A2	819 378 4549
Dontigny Marc	4400, Côte Rosemont	Trois-Rivières	G8Y 0A5	819 378-0303
Houle Julie et Bordeleau Yves	4520, boul. des Récollets #12	Trois-Rivières	G9A 4N2	819 375-9686
Bourassa, Halley et Leduc	222-G, chemin du Lac Millette	Saint-Sauveur	J0R 1R3	450 227-8451
Dessureault Danyel et Beaucage Martin	914, rue Maloney Est	Gatineau	J8P 1H5	819 663-2727
Roussy Marthe	1310, rue du Pont	Marieville	J3M 1G2	450 460-4744
Girard et Lahoud	811, Route Jean-Gauvin	Québec / Cap-Rouge	G1X 4V9	418 877-6677
Bouchard S., Gagnon L., Mihelich C.	3751, boul du Royaume	Jonquière	G7X 1Y6	418 547-3689
Truong Kieu Quyen	8005 Boulevard du Quartier, suite 102	Brossard	J4Y 0N5	450 465-8099
Bergeron Pierre et Sgro Marisa	2963, boul. Saint-Charles	Kirkland	H9H 3B5	514-694-3074
Gilbert P., Gobeil D. et Martel P.	511, rue Hériot	Drummondville	J2B 7R3	819 477-3777
Lemaire B., Lamontagne A. et Moffet S.	904, rue Principale Ouest	Magog	J1X 2B6	819 843-5003
Leclerc Isabelle et Mathieu Coulombe	1048, boul. Vachon Nord	Sainte-Marie	G6E 1M5	581 224-8484
Payeur Line et Moreau Catherine	12-912, avenue Taniata	St-Jean-de-Chrysostome (Lévis)	G6Z 2E5	418 903-9298
François P. Turgeon	1, boul. Samson	Sainte-Dorothée (Laval)	H7X 3S5	450 689-8181
Godbout, Benzaid et Associés	1445, rue Victoria	Saint-Lambert (Longueuil)	J4R 1R5	450 671-3505

Fortin M-A, Cloutier M-E & Perreault J-A	863, boul. Yvon l'Heureux Nord	Beloeil	J3G 6P5	450 536-5300
Fortin M.-A. et Cloutier M.-É.	466, boul. Sir Wilfrid-Laurier	Mont-Saint-Hilaire	J3H 6K3	450 813-3165
de la Bruère Nicolas B.	1150, boul. Lebourgneuf	Québec	G2K 0A9	418-622-7212
Gosselin Manon et Bérubé Bernard	1285, rue du Pont	Saint-Lambert-de-Lauzon	G0S 2W0	418 889-9746
Déchêne Jacques	905, boul. René-Lévesque Ouest	Québec	G1S 1T7	418-683-3631
Graham Martin	3440, ch. des Quatre Bourgeois	Québec	G1W 4T3	418-653-6171
Pharmacie M. Dontigny J. St-Arnaud O.Bourgouin	400-2000 boul. Louis-Frédette	Nicolet	J3T 1M9	819-262-3334
Mallette I. et Perreault J.-Y.	7, rue de l'Aqueduc	Victoriaville	G6P 1L4	819 604-7744
Bolduc M.-E., Robert A. et Larose G.	1830, Avenue Industrielle	Québec	G3K 1M4	418-915-5551
Ratté Anne-Marie	3417, 1ere Avenue	Québec	G1L 3R4	418-977-6555
Guay Daniel et Beaupré Julie	1221, boul. Marcotte	Roberval	G8H 3B8	418 275-5288
Roy Vincent et Lahreche Amel	13 170, rue Sherbrooke Est	Montréal	H1A 4B1	514 645-2381
Jbeili V., Chouinard L. et Joly P.	784, rue Saint-Paul	Saint-Rémi	J0L 2L0	450 992-1991
Hoang David, Hoang Tu Ngan et Var Rachan	414, chemin Larocque	Salaberry-de-Valleyfield	J6T 4C5	450 373-3146
Pelletier Mélanie et Perreault Jonathan	1, rue Quintal	Charlemagne	J5Z 1V8	450 581-4540
Fleury G., Dupuis F. et Bergeron P.	200, boul. Brien	Repentigny	J6A 7E9	450 654-2278
Deschênes Geneviève & Perreault Jonathan	1090, boul. des Seigneurs	Terrebonne	J6W W4	450-471-1234
Delisle Sylvie	358, boul. Grande Côte	Boisbriand	J7G 1B1	450 437-3180
Bois Jean-Pierre et Dupuis François	880, montée Masson	Mascouche	J7K 2L7	450 966-0200

Champagne R., Bois J.P. & Dupuis F.	297, montée des Pionniers	Terrebonne	J6V 1H4	450 582-1817
Pharmacie Claude Noël	4500, route Fossambault	Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	G3N 2T5	418 875-5500
Jean N., Côté P. et Perreault J-Y.	725, rue de Roxton	Acton Vale	J0H 1A0	450 546-2522
Gosselin A. et Perreault J.-Y.	1400, Chemin de Saint-Jean	La Prairie	J5R 2L7	450 444-6229
Mamodehousen Chemika	610, rue King Est	Sherbrooke	J1G 1B8	819 569-9251
Breton Geneviève et Tourigny Philippe	2235, rue Galt Ouest	Sherbrooke	J1K 1K6	819-569-9349
Perreault Jonathan-Yan	1615, boul. Jacques Cartier E.	Longueuil	J4M 2X1	450 468-5040
Lehouillier J.-A., Larouche I., Gingras J	1801, 3e Avenue	Val-d'Or	J9P 5K1	819 874-7333
De Laganière, Labranche, Chu et Pak	A101-82, boul. de Bromont	Bromont	J2L 2K3	450 534-5534
Dupont Isabelle	338, rue Saint-Jacques	Granby	J2G 3N2	450-372-4447
Drouin P. et Perreault J-Y.	369, rue de la Couronne	Québec	G1K 6E9	418-529-2121
Grenier A., Lavoie M.-J. et Patry G.	333, Avenue de la Cathédrale	Rimouski	G5L 5J5	418 732-3020
Ménard, Bélanger, Lambert et Riopel	330, rue Ellice	Beauharnois	J6N 1X3	450 429-3336
Perreault Jonathan et Beaulieu Étienne	15, boul. Montcalm Nord	Candiac	J5R 3L4	450 659-5426
Arsenault,Laliberté,Mercier & Perreault	611, 1ère Rue	La Pocatière	G0R 1Z0	418 856-3094
Jean-Philippe Paré et Marie-Claude Hamelin	520 rue d'Avaugour, suite 1000	Boucherville	J4B 0G6	450-449-2333
Pharmacie Roxane St-Jean	88, ch. De la Rabastalière O.	Saint-Bruno-de-Montarville	J3V 1Y8	450-653-5151
Victoria Bello et Alexandre Ung	1190, boul. Louis XIV	Charlesbourg	G1H 6P2	418-614-2554
Frédéric Duchesne et François Morin	503, 3e rue	Chibougamau	G8P 1N8	418 748-2606

Geneviève Lemire, Mélanie Pelletier	832-A, boul. du Curé-Labelle	Blainville	J7C 2K6	418-818-8070
Perreault Jonathan & Couillard Gaétan	990, rue de Saint-Jovite	Mont-Tremblant	J8E 3C1	819 425-2305
Granger, Pinel, Halley et Leduc	872, montée Sainte-Thérèse	Saint-Jérôme	J5L 2L1	450 436-1101
Côté N., Carbonneau E. et Savoie D.	620, avenue de Buckingham	Gatineau	J8L 2H5	819-986-6000
Normand Thériault et Marie-France Laberge	504, rue Principale	Saint-Zotique	J0P 1Z0	450-267-3518
Annie Lachapelle et Isabelle Tondreau	126-1700, chemin du Fer à Cheval	Sainte-Julie	J3E 1G2	450-649-3016
Isabelle Gourdes et Daniel Messier	4900, rue des Patriotes	Contrecoeur	J0L 1C0	450-401-1404
François Bolduc	5125, boul. Cousineau	Longueuil (St-Hubert)	J3Y 3K7	450-676-1857
Samy Adjaoud	210, chemin d'Aylmer	Gatineau	J9H 1A2	819-684-6594
McDuff Anne-Catherine	5375, boul. Grande Allée	Brossard	J4Z 3G8	450-286-1777
Stéphane Morin	9235, boul. Lacordaire	Saint-Léonard	H1R 2B6	514-324-2600
Robert Mailly et Quand S. Nguyen	101, rue Albert	Cowansville	J2K 2W4	450-263-2666
Sylvie Bougie	39 A, rue des Oblats Nord	Ville-Marie	J9V 1H9	819-622-1212
Kevin Girard et Dominique Perron	711, boul. Sainte-Geneviève	Saguenay (Chicoutimi)	G7G 4Z4	418-549-9544
Isabelle Fauteux	1850, rue King est	Sherbrooke	J1G 5G6	819-564-2101
Jacques Laganière	35, rue Principale	Granby	J2G 2T7	450-378-6999
Nguyen T.T.T et Associés	6455, rue Beaubien Est	Montréal	H1M 2B1	514-256-7566
L. Pelletier-Tremblay	1332, boul. Wallberg	Dolbeau-Mistassini	G8L 1H1	418-276-0574
Laurier Lavoie	1100, avenue Larue	Québec	G1C 6H4	418-667-3366

Karine Larochelle et Didier Rioux	78, rue Principale	Saint-Antonin (Rivière-du-Loup)	G0L 2J0	418-605-1545
Pellerin, Pellerin et Bureau	1920, 5e Avenue	Shawinigan	G9P 1N4	819-537-1869
Perreault, Haidaoui, Tran	2745, boul. de la Pinière	Terrebonne	J6X 0G3	450-824-9100
Carbonneau Leabeau L. & Méthot-Pinel F.	500-102, Avenue Daigneault	Chandler	G0C 1K0	418-689-3711
Véronique Dupuis et Gaétan Couillard	2801, boul. des Promenades	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	J0N 1P0	450-974-7777